REFERENTIEL DES MISSIONS DU REFERENT PREVENTION SAD

Contexte: Le plan d'actions qui est déployé dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), inclut des axes concernant la prévention (axe 1 repérage des fragilités, axe 4 aide aux aidants et axe 6 lutte contre l'isolement). En particulier, une action spécifique est proposée autour de la mise en place d'un référent au sein des structures (référent prévention/ référent aidants/ référent lien social). Agissant en tant que personne relai ou ressource, le référent aura pour rôle d'identifier les fragilités, d'orienter les usagers vers des solutions adaptées, de développer des partenariats locaux, et d'assurer une veille active sur la thématique de la prévention. A ce titre, il jouera un rôle crucial dans la coordination des actions et la transmission d'informations.

Cette fiche a pour objectif d'établir un référentiel des missions attendues pour servir de support au déploiement de l'action référent.

o Missions principales: REPERER, ORIENTER, ASSURER UN SUIVI DES SITUATIONS

Mettre en place une démarche de repérage :

	THEMATIQUES			
REFERENTIEL	Fragilités/Perte d'autonomie (axe 1 du CPOM)	Aide aux Aidants (axe 4 du CPOM)	Lutte contre l'isolement (axe 6 du CPOM)	
Public cible	Personnes âgées susceptibles de présenter des signes de pré-fragilités soit un public correspondant aux GIR 4/5/6 et non GIRés.	Tous proches aidants du bénéficiaire avant glissement dans une situation de rupture/d'épuisement.	Tous les bénéficiaires de la structure à partir de 60 ans susceptibles d'être dans une situation d'isolement.	
Actions concrètes attendues	 Instaurer une grille de repérage des fragilités (adopter une grille existante ou développer une grille personnalisée) 	- Développer une grille de repérage des aidants avant épuisement	- Développer une grille de repérage des signes d'isolement	
	- Mettre en place au moins une visite d'évaluation supplémentaire (visite physique), en complément des visites annuelles obligatoires.	- Mise en place d'une visite d'évaluation (physique ou téléphonique)	- Mise en place d'une visite d'évaluation de l'isolement (physique ou téléphonique)	
		- Identifier les besoins spécifiques des aidants repérés	- Évaluer les besoins spécifiques des bénéficiaires identifiés	
	 Identifier les besoins spécifiques des bénéficiaires identifiés comme fragiles. 		comme isolés	

	Mettre en place des réunions de coordination en interne pour assurer la remontée des signaux détectés par les intervenants à domicile	Mettre en place des réunions de coordination en interne pour assurer la remontée des signaux détectés par les intervenants à domicile	 Mettre en place des réunions de coordination en interne pour assurer la remontée des signaux détectés par les intervenants à domicile Inscrire les bénéficiaires identifiés sur la plateforme YES+/OYES pour déclencher des visites et/ou appels de convivialité
Outils	- Grilles de repérage : - ICOPE (non GIRés - autoévaluation) > Expérimentation en cours sur le 92 - Présage (GIR 3 et 4) > grille compatible avec DomYcile sur le 78 - élaboration de sa propre grille via le parcours Culture de la Prévention	 Grille de Zarit (post-constat de l'épuisement) Développer sa propre grille pour détecter en amont les signes précurseurs à l'épuisement Mallette aidants Journal Santé Aidants et agenda (Avec nos Proches) 	- Développer sa propre grille de repérage des signes d'isolement A noter : Une grille de repérage des signes d'isolement sera prochainement disponible (livrable du groupe de travail interdépartemental "repérer pour mieux orienter")

Orienter les bénéficiaires vers les solutions adéquates et assurer leur suivi :

- Identifier les solutions de proximité par thématique (fragilités/ aidants/ lien social) en s'appuyant notamment sur le catalogue de solutions qui sera prochainement accessible sur monespaceautonomie.fr
- Pour les référents repérage des fragilités et référents aidants, proposer des solutions adaptées aux bénéficiaires repérés.
- En revanche pour le référent lutte contre l'isolement, la plateforme s'occupera de l'orientation du bénéficiaire identifié vers les solutions adéquates.
- Assurer un suivi régulier des bénéficiaires orientés, en ajustant les solutions selon l'évolution de leur situation.

Assurer une veille active sur la thématique de la prévention et du lien social :

• Participer aux actions de sensibilisation animées notamment par l'Agence AutonomY et les autres acteurs territoriaux concernés.

- Assurer la transmission d'informations, sensibiliser et fournir des ressources complémentaires aux équipes du service (en interne) en établissant le lien avec les ressources du parcours culture de la prévention.
- A l'aide de toutes les ressources présentes à votre disposition, nourrir et actualiser votre catalogue de solutions adaptées.

Développer des partenariats avec des acteurs de proximité :

- Déclarer son référent prévention SAAD (repérage des fragilités/aidants/lutte contre l'isolement) auprès des référents de prévention de l'Agence AutonomY du service Prévention Lien Social pour recevoir les actualités du secteur et assurer une meilleure coordination de la prise en charge.
- Établir des partenariats avec des opérateurs clés en formalisant des accords de collaboration/convention (communes, associations locales, plateformes de répit, etc...). Notamment pour la thématique aidants, l'opérateur clé avec lequel la structure doit établir un partenariat est la Plateforme de Répit de son territoire (le cas échéant).
- Promouvoir ces partenariats auprès des intervenants et des bénéficiaires.